

L'orchestre à l'école : concevoir, piloter et évaluer un projet pédagogique et territorial

Action de formation professionnelle continue

12 heures - 2 jours de 6 heures, hors pauses

Présentiel - formation proposée en intra ou sur site

CFPM FRANCE - 425 cours Émile Zola, 69100 Villeurbanne - 09 72 23 36 72 - contact@cfpmfrance.com

1. Objectifs de la formation

Permettre aux enseignants artistiques et cadres territoriaux de concevoir, structurer et piloter un projet "Orchestre à l'école" articulant projet artistique, projet pédagogique et projet territorial, et d'en évaluer l'impact sur les élèves et le territoire.

2. Public visé

- Enseignants artistiques territoriaux
- Directeurs et directeurs adjoints d'établissements d'enseignement artistique
- Coordinateurs pédagogiques
- Responsables de projets culturels territoriaux

3. Prérequis

- Exercer dans un établissement d'enseignement artistique
- Avoir une expérience en pratique collective ou projet pédagogique

4. Durée et organisation

- Durée : 2 jours (12 heures)
- Horaires : 6 heures par jour
- Modalité : présentiel
- Effectif recommandé : 8 à 15 participants

5. Méthodes pédagogiques

- Apports méthodologiques structurés
- Études de cas territoriaux
- Ateliers de co-construction
- Analyse de pratiques
- Production d'outils opérationnels
- Mise en situation collective

6. Moyens pédagogiques et matériels

- Salle adaptée au travail collectif
- Paperboard / vidéoprojecteur
- Supports numériques
- Modèles de matrices projet
- Grilles d'évaluation types

7. Programme détaillé

Jour 1 – Conception et structuration du projet

Matin :

- Enjeux pédagogiques et territoriaux d'un orchestre à l'école

CFPM FRANCE | Univers ENSEIGNER & PILOTER

- Articulation projet artistique / projet pédagogique / projet territorial
- Analyse des parties prenantes (élèves, équipe, partenaires, collectivité)

Après-midi :

- Modélisation d'une gouvernance de projet
- Répartition des rôles et responsabilités
- Construction d'une matrice projet adaptable
- Identification des indicateurs d'impact

Jour 2 – Pilotage, coordination et évaluation

Matin :

- Coordination partenariale (écoles, collectivités, acteurs culturels)
- Outils de planification et de suivi
- Gestion des contraintes (temps, budget, hétérogénéité des niveaux)

Après-midi :

- Outils d'évaluation pédagogique
- Mesure de l'engagement des élèves (assiduité, implication, progression)
- Élaboration d'une grille d'évaluation pédagogique
- Formalisation d'un modèle de coordination partenariale

8. Compétences visées et modalités d'évaluation

Compétence 1

- Objectif opérationnel : Concevoir un projet orchestre structuré et cohérent.
- Contenus principaux : méthodologie de projet, articulation territoriale.
- Évaluation associée : production d'une matrice projet.
- Critères / seuil de réussite : cohérence des objectifs, identification des acteurs, planification claire.

Compétence 2

- Objectif opérationnel : Mettre en place une gouvernance opérationnelle du projet.
- Contenus principaux : organisation, coordination, répartition des rôles.
- Évaluation associée : élaboration d'un schéma de gouvernance.
- Critères / seuil de réussite : lisibilité des responsabilités et du pilotage.

Compétence 3

- Objectif opérationnel : Évaluer l'impact pédagogique du dispositif.
- Contenus principaux : indicateurs d'engagement, régularité, progression.
- Évaluation associée : création d'une grille d'évaluation.
- Critères / seuil de réussite : pertinence et applicabilité des indicateurs.

Compétence 4

- Objectif opérationnel : Structurer une coordination partenariale territoriale.
- Contenus principaux : outils de coordination, communication inter-acteurs.
- Évaluation associée : rédaction d'un modèle de coordination.
- Critères / seuil de réussite : cohérence et transférabilité du modèle.

9. Validation de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises.

10. Encadrement pédagogique

Intervenant justifiant d'une double expertise artistique et pédagogique, d'une expérience en formation d'adultes

11. Accessibilité et prise en compte du handicap

- Analyse individualisée des besoins d'adaptation.
- Aménagement des supports et des modalités d'évaluation si nécessaire.
- Coordination avec le référent handicap.

12. Transfert en situation professionnelle et suites de parcours

- Mise en œuvre effective d'un projet orchestre sur le territoire.
- Structuration d'un dispositif collectif pérenne.
- Développement de pratiques collaboratives renforcées.

13. Documents remis aux participants

- Matrice projet adaptable
- Grille d'évaluation pédagogique
- Modèle de coordination partenariale
- Support méthodologique complet

14. Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.